



www.veytaux.ch
greffe@veytaux.ch
Tél. 021 966 05 55

Le Veytausien

Journal d'informations de la commune de Veytaux

Edition 7/2018

COMMUNICATION DE LA SYNDIQUE

Il est des gens dont la présence discrète mais efficace ne se fait remarquer qu'au moment où elle n'est plus là...

Michel Delarze en est un exemple frappant. Après 30 ans de loyaux services dans notre Commune en tant que concierge, c'est à la fin du mois d'août que Michel a fait valoir son droit à une retraite anticipée. Un concierge dans un collège comme le nôtre, c'est une présence, un accompagnement. Adoré, craint, respecté par les enfants, il les connaît tous par leur prénom, il

connaît aussi toutes les bêtises. Présence importante et multi fonctions pour les enseignantes qui se sont succédé pendant ces 30 années, il a toujours su aider et dépanner en cas de besoin. Michel était aussi une présence au greffe, toujours de bonne humeur, positif et souriant, qu'on entendait souvent siffler.

Je lui souhaite en mon nom, ainsi qu'au nom de toute la Municipalité et de tout le personnel communal une excellente et longue retraite, avec son épouse Madeleine, et suis

certaine qu'il ne restera pas inactif et saura profiter de cette nouvelle tranche de vie.

Christine Chevalley,
Syndique



SEANCE D'INFORMATION - 11 OCTOBRE A 18H30 - SALLE DE GYM, RUE DU THEY 1

Le Comité de l'initiative « Demande à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux en vue de préparer un projet de convention de fusion » organise une soirée d'information et de partage d'opinions, le 11 octobre à 18h30 à la salle de gym à Veytaux.

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Dans sa séance du 10 septembre 2018, le Conseil communal de Veytaux a :

- autorisé la Municipalité à entreprendre la réalisation d'un Plan Général d'Affectation (PGA), d'un règlement et d'un rapport d'aménagement (47 OAT). Un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 226'900.00 TTC au maximum a été alloué à cet effet.
- décidé de ne pas présenter de contre-projet et de ne pas émettre de recommandation de vote à l'initiative populaire communale

intitulée : « Demande à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion ».

Les prochaines séances auront lieu à 20h00 dans la salle du Conseil communal, rue du They 1. Elles sont ouvertes au public.

- 29 octobre 2018
- 3 décembre 2018.

CONSOMMATION D'EAU

En raison de la sécheresse persistante, nous vous informons que nos fontaines ne sont plus alimentées et ceci très certainement jusqu'au printemps 2019.

Par ailleurs, vous pouvez trouver sur le site du SIGE des informations sur la qualité de l'eau distribuée, notamment quant à sa dureté et sa qualité microbiologique.

www.sige.ch



BRAVO A NOS DEUX APPRENTIS

La Municipalité félicite chaleureusement Madame Rime Hadish, apprentie employée de commerce, et Monsieur Julien Räuber, apprenti forestier-bûcheron, ayant réussi leur formation.

Nous leur souhaitons plein succès pour la suite de leur carrière.

Un merci tout particulier est adressé aux formateurs pour leur précieux engagement.



NETTOYAGES OU PEINTURE DE VOLETS, FACADES, TOITS ET TERRASSES : ATTENTION AUX ARNAQUES

Des individus, pour la plupart de France voisine, font du porte-à-porte et proposent, souvent de manière très insistante, d'effectuer des travaux d'entretien à des prix défiant toute concurrence. Ces personnes se déplacent régulièrement avec des voitures immatriculées en Suisse et même dans le Canton de Vaud. Pour augmenter la tromperie, ils apposent sur leurs véhicules des panneaux magnétiques mentionnant les raisons sociales d'entreprises, souvent fictives. **Soyez vigilants envers ce démarchage** et ce bien avant de donner votre accord pour l'exécution de tels travaux. Attention sur leur manière de procéder car parfois, pendant le premier contact à la porte, un autre de ces individus commence déjà le « travail », ce qui peut gêner le propriétaire à tout refuser. C'est d'ailleurs un des arguments clés qu'ils aiment bien utiliser pour faire pression. **Nous vous recommandons donc de ne pas donner suite aux propositions de ces entreprises et d'aviser immédiatement le 117.**

COLLECTE DES DECHETS

Depuis le début de l'année, les communes de Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey, ainsi que Veytaux, dont le ramassage est géré par Montreux, ont mis en commun la collecte porte-à-porte et le transport des déchets incinérables et compostables des ménages, ainsi que du papier et du carton. Une « Brigade de la propreté » a été créée pour en gérer tous les aspects.

Sur le terrain, équipée de ses deux minibus qui effectuent des tournées quotidiennes au sein des communes précitées, la « Brigade de la propreté » conseille les usagers, repère et ramasse les poubelles non conformes, dont les propriétaires seront avertis voire dénoncés selon une procédure rigoureuse. Parallèlement, elle s'assure également que les entreprises chargées de la collecte et du transport des déchets exécutent correctement leur mandat et que les termes des contrats soient respectés.

Pour tout renseignement lié aux collectes porte-à-porte : numéro d'appel gratuit **0800 766 766** aux heures de bureau (lun-ven, 7h-12h et 13h-16h) ou mail à collectesdechets@montreux.ch, valable également pour Veytaux.

Pour disposer de toutes les infos sur son téléphone : télécharger l'application MEMODéchets, disponible sur Android et IOS. On y trouve toutes les informations du dépliant reçu à domicile, avec en plus la possibilité de se créer des alertes personnalisées.

Pour commander un conteneur pour déchets verts ou incinérables : le 0800 766 766 vous renseigne. Les conteneurs sont livrés gratuitement et avec étiquetage.

SERVICE D'AIDE FAMILIALE DE MONTREUX-VEYTAUX - RECHERCHE DE BENEVOLES

Courir, courir, manquer de temps, Cela m'arrive régulièrement. Toujours plus vite, manger sur le pouce, Pas d'importance, j'arrive à la rescousse.

Je vous entends dire : «Mais il est fou ! »

Non! Non! Je suis seulement bénévole.

J'ai pour salaire, l'air du temps, De même que des sourires charmants.

Je rencontre des gens intéressants, J'ai mille contacts enrichissants. Cela vaut plus que de l'argent, Mais on dit que je travaille bénévolement.

On peut penser qu'à tant en faire Je manque de temps pour mes affaires;

A la maison, on serre les coudes. Entre nous, la chaîne se soude; Ensemble, nous nous donnons la main

Pour construire de meilleurs demains.

Courir, courir, c'est toujours vrai, Mais tant de gens courent sans d'autres attraits

Qu'un gros salaire, un poste plus haut,

Ce qui ne leur fait voir que des zéros.

Ma vie comblée, pleine d'autres richesses,

Vaut bien que je fasse quelques prouesses.

Je me sens grandi, épanoui. Je suis bénévole et j'en suis ravi.

Texte repris de la Vie des paroisses de Fully, et envoyé par Jean Pralong, Entraide de Blonay- St-Légier.



Vous cherchez une petite occupation, vous souhaitez rencontrer de nouvelles personnes, apporter votre aide et vos compétences, alors rejoignez le groupe de bénévoles du SAF.

Mission

Livraison, dans le cadre du maintien à domicile, de repas chauds ou

froids à des personnes âgées, malades ou handicapées dans les communes de Veytaux et Montreux.

Activités du bénévole

Participer au conditionnement des repas et les apporter aux bénéficiaires qui attendent impatiemment votre passage. Les bénévoles travaillent en équipe, un chauffeur avec son propre véhicule et un porteur. Défraiement prévu.

Si vous désirez donner un peu de votre temps

Merci de contacter le SAF de Montreux-Veytaux le matin entre 8h30 et 12h00

Rue de la Gare 23
1820 Montreux
Tél. 021/963.15.18

repas@safmontreux-veytaux.ch

SUBSIDES A L'ASSURANCE-MALADIE

Introduction d'un taux d'effort maximum de 12% au 1^{er} septembre 2018

Les améliorations apportées ces dernières années au système des subsides pour la réduction individuelle des primes de l'assurance obligatoire de soins (LAMal) n'ont pas réussi à compenser la hausse des primes. De très nombreux ménages doivent encore assumer des primes LAMal qui dépassent les 15% de leurs ressources, même après l'octroi d'un subside. Afin de corriger cette situation, en complément au système de subside existant, un subside spécifique sera accordé dès le 1^{er} septembre 2018 à tous les ménages pour lesquels le

paiement des primes LAMal représente plus de 12% de leur revenu déterminant.

Introduction du taux d'effort à 10% dès le 1^{er} janvier 2019

A partir du 1^{er} janvier 2019, le taux d'effort maximum sera abaissé de 12% à 10%. Le système d'octroi restera équivalent.

Si vous avez déjà droit à un subside ordinaire et/ou spécifique en 2018, si vous avez déposé une demande qui est en cours de traitement ou si vous avez reçu en 2018 une décision de refus pour le subside ordinaire parce que vos revenus

étaient trop élevés, il n'y a rien à entreprendre. Votre droit à ce nouveau subside spécifique sera examiné d'office.

Si vous souhaitez en faire la demande, vous pourrez dès le mois de novembre évaluer votre droit à cette prestation puis procéder à une demande en ligne sur le site Internet de l'Etat de Vaud ou vous rendre à l'Agence d'assurances sociales à Montreux, Av. Claude Nobs 14

Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM)
Chemin de Mornex 40
1014 Lausanne
tél. 021 557 47 47 (8h00-11h45)
www.vd.ch/ovam

COUPER DES ARBRES EST UTILE A LA NATURE ET A NOUS TOUTES ET TOUS

L'accès à nos forêts reste en principe ouvert durant la saison des coupes. Toutefois, les communes et les propriétaires mettent en garde les personnes qui fréquentent leurs forêts: elles doivent rester à distance des chantiers de coupes et de la zone dangereuse qui les entourent, afin de ne pas risquer leur vie et de permettre au personnel forestier de rester concentré sur son ouvrage. Concrètement, il convient :

- De respecter les barrages, absolument, car «Chemin barré, vie en danger»
- D'être attentif aux triangles de signalisation qui valent avertissement «Passage autorisé, prudence exigée»
- De suivre les indications du personnel forestier
- De rester à l'écart des chantiers de coupe les week-ends aussi. Le danger ne prend pas de congé.
- De ne pas escalader les piles de bois. C'est très périlleux.

VENTE DE BOIS DE FEU

Les commandes de bois de feu peuvent s'effectuer par téléphone ou par le biais du site internet de la Commune. Il suffit de préciser ce que vous souhaitez :

- Foyard (hêtre), mélange feuillus (orme, érable, frêne) ou résineux (épicéa, sapin)
- Bûches de 20, 25, 33, 50 ou 100 cm .

Vous pouvez consulter notre liste de prix sur notre site internet et y télécharger le bulletin de commande.



RECOLTE DE CHATAIGNES ET BRAISINEE



Les châtaigniers de Champbabau nous offrent déjà de superbes châtaignes. Vous êtes les bienvenus pour en profiter; (montée à pied uniquement, les véhicules à moteur y sont interdits).

Sur place se trouvent deux « castagnomats»; vous pesez votre récolte et payez le montant correspondant. Le prix du kilo s'élève à CHF 3.00 (conditions habituelles pour les Veytausiens).

Par ailleurs, une fois par année, les Veytausiens se réunissent sur la place du village pour préparer la raisinée (aussi appelée vin cuit). Cette manifestation, regroupant brisolée et raisinée, appelée « La Braisinée », est un moment très convivial qui aura lieu les 26 et 27 octobre prochains.

La raisinée sera aussi disponible en bouteille de 5 dl. au prix de CHF 13.00/bouteille à l'administration communale.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

4 octobre 2018 à 14h30
Centre paroissial d'Etraz

Le Centre Médico-Social
présente les soins à domicile

5 octobre 2018 à 18h00
Les Laurelles à Territet

Match aux cartes

26 et 27 octobre 2018
dès 9h00, Place du Village

Braisinée

25 novembre 2018 à 8h30
Rue du They 1, salle de gym

Assemblée générale de la
FSG Chillon

24 novembre 2018 à 20h00
Rue du They 1, salle de gym

Loto du ski-club des RDN et
de la Gym hommes

1er décembre 2018 à 20h00
Rue du They 1, salle de gym

Soirée annuelle de
la FSG Chillon

13 décembre 2018 à 18h00
Rue du They 1, salle de gym

Noël de Pro Veytaux

JUBILES

La Municipalité présente ses meilleurs vœux
de santé et toutes ses félicitations à :

Madame Mary-Jane Bernard-Thuillard

qui a fêté ses 90 ans le 8 septembre 2018.

